

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-19

L'an deux mille vingt-trois, mardi 04 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

Présents : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Cristel RINCENT, Pierre SANS.

Absents représentés : Sylvie LEONELLI (pouvoir à M. CAMES) , Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES), Julie SORLI (Mme ARNOULT), Marie-Claude BLAD (pouvoir à M.BREMAND).

Absents ou excusés : Jean-Marie FREU, Frédéric DOLE.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAMES.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Nouveau tarif pour les concessions au cimetière

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les dates des délibérations prises pour les concessions au cimetière : le 06/07/2010 pour l'achat d'une case dans le Colombarium avec une concession de 30 ans et le 17/12/2012 pour l'achat d'une concession de 30 ans.

Le prix d'une concession au cimetière d'Auzielle était fixé à 36 € le m² soit **216 €** pour une concession de 6 m². Madame le Maire propose une augmentation de 15% et fixe le prix avec un arrondi à l'euro supérieur à 42 € le m² soit **252 €** pour une concession trentenaire de 6m², à compter du 1^{er} mai 2023.

Pour permettre le versement des ventes sur les budgets Commune et CCAS, elle propose de reprendre la répartition attribuée à chacun d'eux, respectivement 2/3 et 1/3..

Sont proposés les nouveaux tarifs suivants :

- Pour une concession trentenaire de 6m²: **252 €** avec 84€ au CCAS et 168€ à la Commune
- Pour l'achat d'une case au colombarium avec une concession trentenaire : **450€** avec 150€ pour le CCAS et 300€ pour la Commune.

Vote pour : Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Cristel RINCENT, Pierre SANS, Sylvie LEONELLI (pouvoir à M. CAMES) , Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES), Julie SORLI (Mme ARNOULT), Marie-Claude BLAD (pouvoir à M.BREMAND).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 17 voix pour, décide :

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 031-213100365-20230404-2023_19-DE



- **D'ACCEPTER**, les nouveaux tarifs ;
- **D'ACCEPTER** la répartition des versements de la vente des concessions 1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la Commune;

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe CAMES

Le présent document a été :
Publié sur le site internet le : **11 AVR. 2023**
Notifié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.